12077/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 01 octobre 2019 Enregistré à la Présidence du Sénat le 01 octobre 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision d'exécution du Conseil relative à la nomination du vice-président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne

E 14321



Bruxelles, le 20 septembre 2019 (OR. en)

12077/19

EF 271 ECOFIN 786

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL relative à la nomination du vice-président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne

- Le 9 avril 2019, conformément à l'article 26, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1024/2013 du Conseil, la BCE a soumis au Parlement européen, pour approbation, une proposition de nomination du vice-président du conseil de surveillance.
- 2. Le 9 avril 2019, le président du Conseil (Ecofin) a reçu du président de la BCE une lettre contenant la proposition de cette dernière pour la nomination à la fonction de vice-président du conseil de surveillance (doc. 8618/19).
- 3. Le Parlement européen a approuvé cette proposition le 17 septembre 2019.
- 4. Le texte de la décision d'exécution du Conseil portant nomination du vice-président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne a été adopté dans le cadre d'une procédure de silence qui s'est achevée le 20 septembre 2019 à midi.
- 5. Il est dès lors suggéré que le Comité des représentants permanents invite le Conseil à adopter le projet de décision d'exécution figurant dans le document 12029/19.

12077/19 woj/sdr

ECOMP.1.B